



Réclamation facture raccordement eau assainissement suite succession

Par ILEMLOU, le 29/03/2024 à 08:59

Bonjour,

nous sommes 2 soeurs héritières de notre mère décédée en 2020. 1 an après la clotûre de la succession la direction des cycles de l'eau nous adresse une facture de 1000 € pour le raccordement collectif effectué dans le lotissement où ma mère habitait.

Ayant fait des démarches par mail où mon nom figurait, la direction de l'eau m'adresse une facture à mon nom et me demande de la régler et de m'arranger avec les autres héritiers pour me faire rembourser! j'ai régler les 500€ qui me concernaient et j'ai transmis les coordonnées de ma soeur pour qu'ils s'adressent à elle.

Après plusieurs échanges de mail la direction des cycles de l'eau m'informe qu'ils ont rien reçu mon chèque mais... que c'est à moi de réclamer la somme à ma soeur ou de régler la totalité.

N'ayant plus aucun contact avec ma soeur ainée et ne voulant pas en avoir ...je ne vois pas pourquoi je devrais avoir cette contrainte financière. C'est ma soeur qui est l'ainée et qui aurait dû de ce fait recevoir les factures donc... Que puis je faire ?

Merci pour votre aide

Christine

Par yapasdequoi, le 29/03/2024 à 10:09

Bonjour,

Vous pouvez confier le paiement des factures de la succession au notaire. Ce service n'est pas gratuit.

Face aux créanciers, vous êtes solidaires, ce qui veut dire que le créancier peut exiger l totalité du paiement à n'importe lequel (pas forcément l'ainé...)

Par Chrysoprase, le 29/03/2024 à 12:05

Bonjour

[quote]

Vous pouvez confier le paiement des factures de la succession au notaire.

[/quote]

Le *hic* est que la succession est clôturée depuis au moins un an, le notaire ne détient donc plus la fonds pour régler les factures.

[quote]

Ce service n'est pas gratuit.

[/quote]

Ça dépend des notaires : certains facturent à l'unité, d'autres au forfait, d'autres enfin ne facturent rien.

[ILEMLOU](#) je crains qu'il ne faille vous résigner et payer les 500 euros manquants. Le service des eaux vous a trouvée, il ne vous lâchera pas.

Par **ILEMLOU**, le **02/04/2024** à **11:13**

Bonjour, Le notaire chargé de la succession a pris le dossier en main et se rapproche de ma soeur pour récupérer le montant.

Cdt

Par **yapasdequoi**, le **02/04/2024** à **13:44**

Merci de ce retour. On vous souhaite une conclusion favorable et rapide.